

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 16 février 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Monot donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault  
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Youssouf, M. Martin S., Mme Lagarde

-----



## **Délibération n° 04-01 du 16 février 2023**

### **PLANIFICATION FAMILIALE ET PROMOTION DE LA SANTÉ SEXUELLE – DÉLÉGATION DE GESTION D'ACTIVITÉS À DES COMMUNES, À DES GROUPEMENTS HOSPITALIERS ET AU MOUVEMENT FRANÇAIS DU PLANNING FAMILIAL – CONVENTIONS-CADRES.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les lois de décentralisation de 1983 enrichies par la loi du 18 décembre 1989, ont confié les compétences relatives à la planification familiale et à l'éducation familiale aux Départements,

Vu la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants qui inscrit la politique de « planification familiale » dans l'objectif plus large de « promotion en santé sexuelle » et transforme les centres de planification ou d'éducation familiale en « centres de santé sexuelle »,

Vu l'engagement historique du Département en matière de planification et d'éducation familiale et en matière de santé sexuelle à travers notamment son plan « Seine-Saint-Denis sans sida »,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°09-08 du 5 décembre 2019 approuvant la convention type de délégation de gestion des activités de protection maternelle et infantile et de planification et d'éducation familiales,

Vu sa délibération n°04-02 du 30 juin 2022 approuvant le renouvellement des conventions de délégation de gestion des activités de protection maternelle et infantile et de planification et d'éducation familiales,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**



- APPROUVE le renouvellement de la convention-type de délégation de gestion d'activités en matière de planification familiale et de promotion de la santé sexuelle à conclure avec les communes citées en annexe ;
- APPROUVE le renouvellement de la convention-type de délégation de gestion d'activités en matière de planification familiale et de promotion de la santé sexuelle à conclure avec les groupements hospitaliers listés en annexe ;
- APPROUVE la convention triennale de délégation de gestion d'activités en matière de planification familiale et de promotion de la santé sexuelle au mouvement français ;
- APPROUVE le renouvellement de la convention-type de délégation d'activités de protection maternelle et infantile, de planification familiale et de promotion de la santé sexuelle à conclure avec les communes et associations assurant des missions de protection maternelle et infantile par délégation du Département ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil département à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*